

La Commune ne finance plus CAIAC

Une fois de plus, on a frôlé l'incident. Chaque dossier contient de la dynamite. Et il suffit d'une étincelle pour faire flamber le tout.

• Freddy GILLAIN

Premier point d'achoppement, l'achat de la sculpture *Le Sphinx* du Gesvois Michel Hoppe, placée devant le garage communal. Philippe Mahoux explique que cet artiste laisse courir sa créativité en fonction de la pierre qu'il travaille. Il regrette toutefois qu'il n'y ait pas eu une « commission neutre » pour de tels achats. Cécile Barbeaux le rejoint, ce qui explique l'abstention des groupes minoritaires.

On va restaurer les fours à chaux de Bellaire, pour un montant estimé à 17 755 €, avec une subvention de 7 500 €. Tout en approuvant le projet, les deux mêmes conseillers demandent si la com-



mission de développement rural s'est prononcée. Il serait intéressant que la population puisse donner son avis. André Bernard explique qu'on a encore deux ans pour terminer le PCDR. Une réunion est prévue fin novembre pour montrer ce qui a déjà été réalisé, en particulier pour l'entretien du petit patrimoine. Philippe Mahoux estime que, en raison de la situation financière, il serait bien de demander l'avis

du directeur financier, même si cet avis n'est pas nécessaire.

Le conseil décide de ne plus soutenir financièrement les activités de l'ASBL Caiac, sauf si cet organisme propose d'autres activités, touchant davantage la commune. L'argument pour une telle décision est que les deux seules activités proposées à la commune étaient l'animation d'une maison d'accueil communautaire (MAC) et le réseau de taxi social. Or la MAC ne rencontre aucun succès sur Gesves et l'activité de taxi peut être organisée en interne via les services du CPAS, explique André Bernard. La Commune reste affiliée à Caiac, même si elle n'intervient plus financièrement à partir de juillet 2014. Comme les associations des 3x20 de Gesves sont actives, cela justifie moins l'utilité de la MAC.

Pour Cécile Barbeaux, le local octroyé à Caiac n'était pas adapté. Elle se demande ce que la Commune va faire avec les gens de Gesves qui vont à la MAC de Maillen. Le groupe Écolo s'abstient.

Qui dit vrai ?

À l'unanimité moins l'abs-

ention de Philippe Mahoux, le conseil marque son accord pour répondre à l'appel à projets relatif à la mesure Leader du programme rural wallon de développement rural 2014-2020.

Il mandate l'ASBL GAL *Bois des Tiges et Chavées* pour concevoir le plan stratégique de développement.

Le même conseiller ne comprend pas l'appel, pour un montant de 10 000 €, à un bureau externe, alors qu'il y a des ressources à l'administration. Le bourgmestre José Paulet répond que cette demande a été faite par le responsable du GAL. Xavier Sohet lui-même.

Après modifications, le boni de l'exercice propre est de 209 366 € et le boni général de 3 809 €.

Nouvelle incompréhension de l'opposition. « Vous avez décidé de passer de 35 heures à 38, puis vous avez demandé au personnel de réduire le temps de travail. »

Le bourgmestre dément. « J'ai eu des échos en ce sens », lance Francis Collot. « On a simplement dit aux gens que s'ils souhaitaient diminuer leur temps de travail, ils pouvaient le faire », conclut le bourgmestre. ■

VITE DIT

Pour être au top niveau

Avant d'ouvrir la séance, deux agents de la Direction générale opérationnelle *pouvoirs locaux* ont présenté le projet *eMandat*. Cet outil informatique gratuit, consultable en ligne, propose une formation continue régulièrement actualisée, à destination des mandataires. À ce jour, plusieurs modules sont prêts, entre autres sur le fonctionnement général, les finances publiques, les marchés publics et la fonction publique. **Dotations, subventions**

Le conseil approuve le mécanisme de répartition des dotations communales individuelles à la zone NAGE. La dotation gesvoise serait de 233 645 €, soit 33 € par habitant. Martin Van Audenrode constate qu'on n'en est nulle part dans le plan stratégique transversal. Des subventions vont être octroyées, de 2 400 € au *Festival Nature Namur*, à l'ASBL Caiac d'un montant de 6 000 € pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin et de 7 713 € et de 10 818 € pour les projets du GAL. **À la limite**

On a encore été à la limite. À un moment, s'adressant à Philippe Mahoux, le bourgmestre lui dit « Vous pouvez sortir si ça ne vous plaît pas ». Réponse du sénateur : « Il faudrait pour cela que vous me mettiez à la porte ». Conclusion de José Paulet, « je n'en suis pas loin ». Décidément, ce n'est pas près de s'arranger entre les deux hommes.

Les jeunes ont prêté serment

L'échevin Eddy Bodart a expliqué le processus d'élection du conseil communal des enfants. Il a remercié les deux employés communaux qui s'occupent de faire vivre ce conseil, Vincent Vandersmissen et Marta Iaczk.

Iéna Albassier, au nom de ses colistiers, a présenté les objectifs de ce conseil qui sont le souhait d'être consulté et d'être participatif. Quatre élèves de Saint-Joseph, Albanne Vansteenwinckel, Romane

Mullier, Charlotte Trignon et Matthias Demilie. Quatre de l'Invol, Iéna et Maëlle Albassier, Neil Marcin et Hugo Vandersmissen. Trois de l'école René Bouchat, Grégoire Miltenaere, Roman Dandoy et Corentin Mathieu. Trois de la Croisette, Victor Pignolet, Brice Delforge et Elise Jassogne, ainsi qu'Émilien Arts, de l'école Saint-Joseph de Ciney.

Chaque jeune, après s'être brièvement présenté, a prêté serment de fidélité à la Commune, entre les mains du bourgmestre José Paulet. **E.G.**